

La déclaration de grossesse et la déclaration de naissance

En ligne c'est plus simple

La déclaration de grossesse donne la possibilité d'obtenir des droits aux prestations familiales et de bénéficier du meilleur accompagnement pendant toute la grossesse. Cette déclaration permet de mettre à jour la situation auprès des organismes sociaux. Selon le nombre d'enfants, les revenus, la composition du foyer, etc., les nouveaux parents peuvent avoir droit à des aides financières et matérielles.

Déclaration de grossesse

Le médecin ou la sage-femme peut faire la déclaration de grossesse en ligne à l'aide de la carte Vitale. Ensuite, l'allocataire a juste à confirmer sa grossesse dès réception du courriel de la Caf l'invitant à mettre à jour sa situation. Si le médecin n'a pas déclaré la grossesse, l'allocataire peut le faire sur Caf-Mon Compte ou dans l'Espace Mon Compte, rubrique « Déclarer un changement de situation » sans oublier de transmettre les documents justificatifs demandés.

Déclaration de naissance

Les allocataires peuvent faire la déclaration de naissance de leur enfant directement sur l'appli Caf-Mon Compte, rubrique « Profil » puis « Déclarer une naissance » ou sur caf.fr, Espace Mon Compte.

